

CORONAVIRUS :

Pôle Emploi est-t-il un service public prioritaire?



Dans cette période exceptionnelle, la CFTC Emploi se félicite que la direction de Pôle Emploi ait tenu compte de ses propositions pour protéger ses salariés. Le travail effectué par l'ensemble des agents pour développer les services à distance va permettre de remplir notre mission de service prioritaire !

OUI

Pôle Emploi dans sa mission d'inscription, d'actualisation et d'indemnisation est prioritaire pour le quotidien des demandeurs d'emplois.

NON

Les autres missions, (accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises - dans une période où elles vont lourdement être impactées par cette crise sanitaire, n'est pas prioritaire.

NON, POLE EMPLOI N'A PAS BESOIN DE RESTER OUVERT AU PUBLIC POUR EXERCER SA MISSION PRIORITAIRE DE SERVICE PUBLIC

La CFTC Emploi a demandé :

- la fermeture des agences, car notre mission de service public peut être entièrement assurée par le biais des services à distance.
- Seuls quelques rendez-vous peuvent être impératifs (PRV), ceci seront effectué lorsque l'entretien physique est la seule solution pour inscrire, actualiser et indemniser en respectant les consignes de sécurité.
- Le télétravail sera autorisé pour toutes personnes équipées quel que soit son statut et sa situation.

La priorité de sécurité des agents de Pôle Emploi, des services civiques en première ligne (autorisés à rentrer chez eux pour le moment) et des usagers est respectée !!!

Alors NON les agences ne restent pas ouvertes et OUI notre mission prioritaire de service public sera assurée en mobilisant les services à distance.

OUI la sécurité est une priorité !